



2022-183

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14/11/2022**

FB/TD/AG/SK n° 2022/05

Objet de la délibération :

**Création de postes et
modification du tableau des
effectifs**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Date de la convocation :

08 NOVEMBRE 2022

Date de publication en ligne :
21 novembre 2022

Auteur :
François BELHOMME, Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 14 novembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Emmanuel SAUTEUR, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD.

Excusés :

- Stéphanie RICHARD, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Bruno ESTAMPE, Pouvoir à Isabelle MARCHAND

Absentes :

- Marie-France DURAND
- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 indiquant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un poste de gardien-brigadier pour le recrutement d'un gardien de Police Municipale ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe en raison de l'admission d'un agent à l'examen professionnel ;

Madame Armelle THERON-CAPLAIN, adjointe expose :

Article 1 : Afin de remplacer l'un des gardiens de Police Municipale quittant la collectivité par voie de mutation, il est proposé la création d'un poste permanent de gardien-brigadier à temps complet 35/35 heures, soit 1 poste budgétaire à créer.

Article 2 : L'un des agents de la ville a été admis à l'examen professionnel d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe. Afin de pouvoir la faire avancer de grade, il est proposé la création d'un poste permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet 20/20 heures, soit 1 poste budgétaire à créer.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :





2022-184

- DÉCIDE de créer 1 poste budgétaire de gardien-brigadier à temps complet,
- DÉCIDE de créer 1 poste budgétaire d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet,
- ACTE la modification du tableau des effectifs,
- ACTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré à Epernon,

le 14 novembre 2022

Secrétaire de séance
Beatrice BONVIN



Le Maire,
François BELHOMME





2022-185

ANNEXE

MISE A JOUR : 14/11/2022

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE 2022					reste à pourvoir	effectif pourvu ETP	différence eff pourvu/ pourvu ETP
Grade	Catégorie	Eff. Budget.	Eff. Pourvus	dont T.N.C.			
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Directeur général des services	A	1	1	0	0	1	0
Attaché principal	A	2	2	0	0	2	0
Attaché territorial	A	2	1	0	1	1	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	3	2	0	1	2	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	2	2	0	0	2	0
Rédacteur	B	3	2	0	1	2	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	7	7	0	0	7	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	1	0	3	1	0
Adjoint administratif	C	2	2	0	0	2	0
TOTAL FIL. ADMINISTRATIVE		26	20	0	6	20	0
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieur principal	A	1	0	0	1	0	0
Ingénieur	A	1	1	0	0	1	0
Technicien principal de 1ère classe	B	2	0	0	2	0	0
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	0	1	0	0
Technicien	B	4	2	0	2	2	0
Agent de maîtrise principal	C	7	2	0	5	2	0
Agent de maîtrise	C	5	2	0	3	2	0
Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	10	5	0	5	5	0
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	16	8	4	8	8,00	0,00
Adjoint Technique	C	15	11	1	4	10,50	0,50
TOTAL FIL. TECHNIQUE		62	31	5	31	30,50	0,50
FILIERE SOCIALE ET MEDICO SOCIALE							
Agent spécialisé principal de 1ère classe	C	4	4	0	0	4	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe	C	1	1	0	0	1	0
TOTAL FIL. SOCIALE		5	5	0	0	5	0
FILIERE CULTURELLE							
Professeur d'Enseignement Artistique	A	5	4	4	1	2,42	1,58
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	5	5	4	0	3,25	1,75
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	5	4	3	1	2,88	1,13
Assistant d'enseignement artistique	B	1	0	1	1	0	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1	1	0	0	1	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	1	0	0	1	0
Assistant de conservation	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0	0	1	0
Vacataire Jury de concours EMME		10	0	10	10	0	10
TOTAL FIL. CULTURELLE		19	16	12	3	11,55	4,45
FILIERE POLICE							
Brigadier chef-principal	C	3	2	0	1	2	0
Gardien-Brigadier	C	2	1	0	1	1	0
TOTAL FIL. POLICE		5	3	0	2	3	0
FILIERE ANIMATION							
Adjoint d'animation	C	1	0	1	1	0	0
TOTAL FIL. ANIMATION		1	0	1	1	0	0
TOTAL GENERAL		119	75	19	43	70,05	4,95